


Maitriser la gestion des déchets et son coût Être un acteur du développement durable		
OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ REQUIS
<ul style="list-style-type: none"> - Gérer ses déchets en conformité avec la réglementation - Comprendre les enjeux juridiques, environnementaux et économiques de la gestion des déchets - Choisir les filières d'élimination en fonction du type de déchets et du coût 	Tout salarié en charge de la gestion des déchets dans son organisation	Aucun prérequis
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de 10 personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION		
<p>1er jour</p> <p>1. Connaître les obligations légales</p> <ul style="list-style-type: none"> - La responsabilité des acteurs de la chaîne du déchet - Les taxes liées aux déchets : TGAP, etc... - Les REP (Responsabilités Elargies du Producteur) - Le bénéfice de la maitrise de la gestion des déchets <p>2. Identifier les différentes filières de traitement des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le traitement par incinération ou stockage - Le recyclage, la valorisation et la réutilisation <p>2ème jour</p> <p>3. Adopter le bon geste de tri</p> <ul style="list-style-type: none"> - La typologie des déchets produits dans son établissement - Les contenants adaptés en fonction du type de déchet <p>4. Organiser le transport des déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maitriser les procédures d'acceptation (FID, CAP) - Connaître les documents d'enlèvement <p>5. Savoir choisir le meilleur contrat de collecte pour optimiser les coûts</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contenant adapté - La fréquence de collecte optimale - Le mode de traitement à privilégier 		
DUREE	LIEU	
14 heures soit 2 jours de formation.	<ul style="list-style-type: none"> - En centre. - En entreprise. 	
PEDAGOGIE ET MATERIEL PEDAGOGIQUE UTILISE		
La formation est dispensée par un formateur compétent et expérimenté. Une documentation complète sera remise à chaque stagiaire.		
Validation des Acquis		
À l'issue du stage, une attestation de stage sera délivrée par U.C.F.E. à l'employeur.		